

Séance d'information

# Agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle

16 janvier 2025



parlons·en



# Plan de la présentation

- Mise en contexte
- Le projet
- Principales étapes de mise en œuvre
- Gestion des impacts
- Période de questions

# Mise en contexte

# Qu'est-ce qu'un poste de ventilation mécanique (PVM)?

- Un PVM, c'est une infrastructure qui sert à ventiler le tunnel du métro.
- Les PVM sont essentiels au fonctionnement du métro, ils servent à assurer :
  - La ventilation confort
  - La ventilation lors des travaux de nuit
  - La ventilation d'urgence du métro



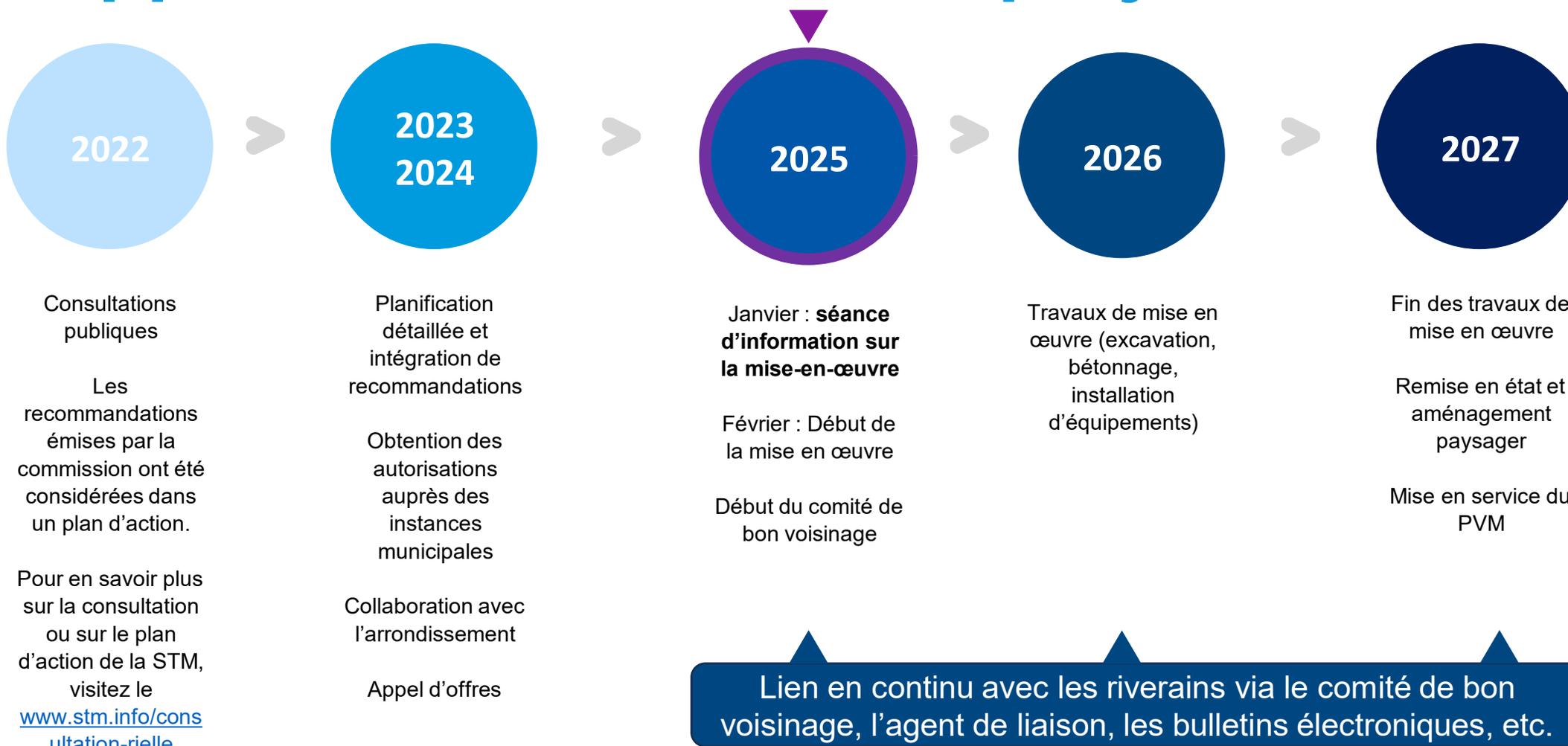
# Raison d'être du projet

## ➤ Mettre aux normes :

- Sera réalisé dans l'infrastructure existante avec un agrandissement minimal.
- Rendre les équipements et la capacité de ventilation conformes aux exigences des normes de protection incendie en vigueur.
- Les niveaux sonores du nouveau PVM respecteront la réglementation municipale.

## ➤ Améliorer la fiabilité et la robustesse du système de ventilation du tunnel.

# Rappel de la démarche du projet



# Intégration d'éléments soulevés lors de la consultation publique

- Révision des passages piétons pour sécuriser davantage la zone d'entrave du trottoir du côté ouest sur la rue Gordon.
- Ajustement de l'éclairage sur l'édicule pour un contrôle par photocellule et détection de mouvement.
- Maximisation du verdissement des installations lorsque les conditions techniques et d'entretien le permettent. Bonification de l'espace vert.
- Installation d'un enduit anti-graffiti sur le revêtement extérieur du PVM.
- Préservation du nichoir à insecte et de la mangeoire à oiseaux.

# Le projet

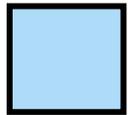
# Implantation

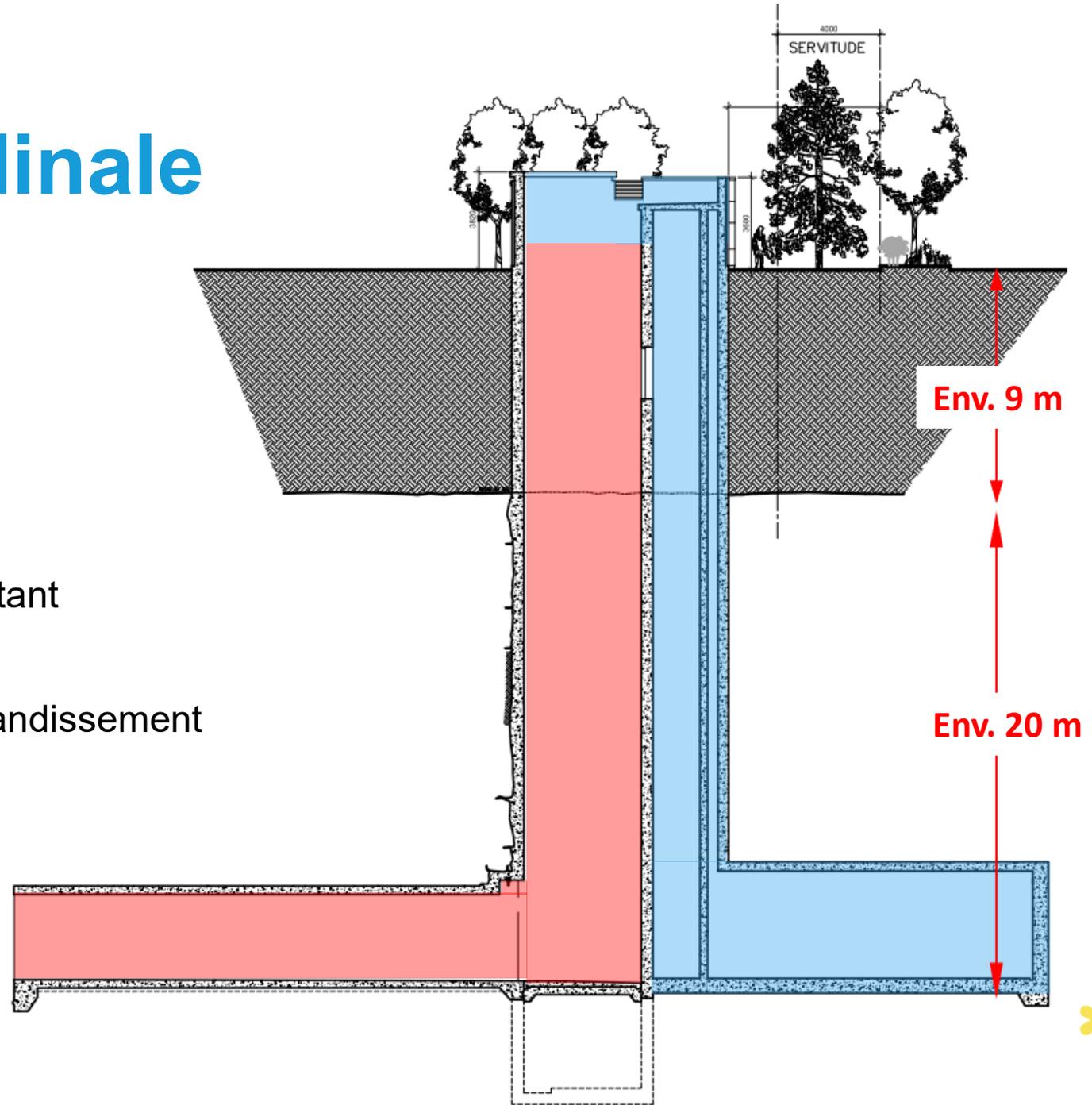


PVM existant



# Coupe longitudinale

-  Existant
-  Agrandissement



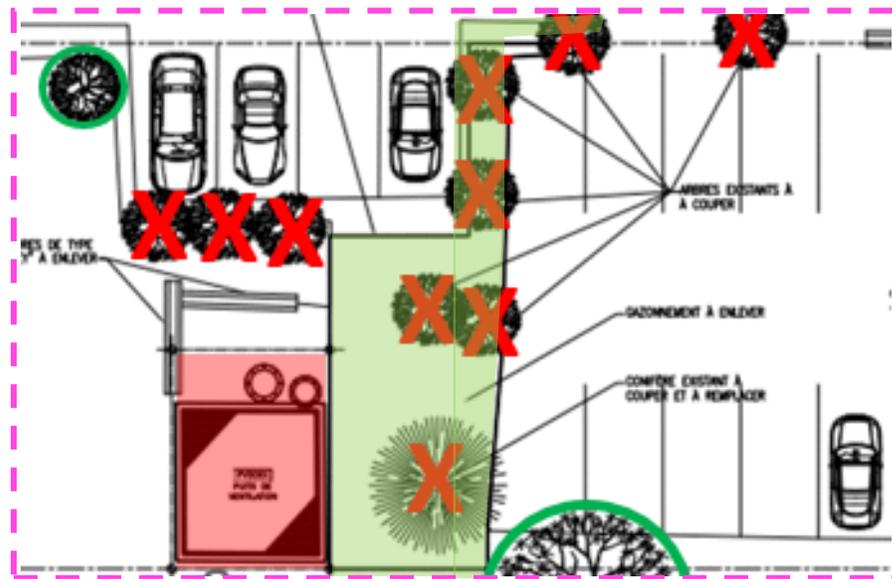
# Architecture

- Architecture sobre et soignée.
- Utilisation de la brique d'argile en rappel au quartier.
- Bâtiment de petit gabarit qui respecte le format des bâtiments en arrière-cour (garage).
- Implantation réduite au minimum.

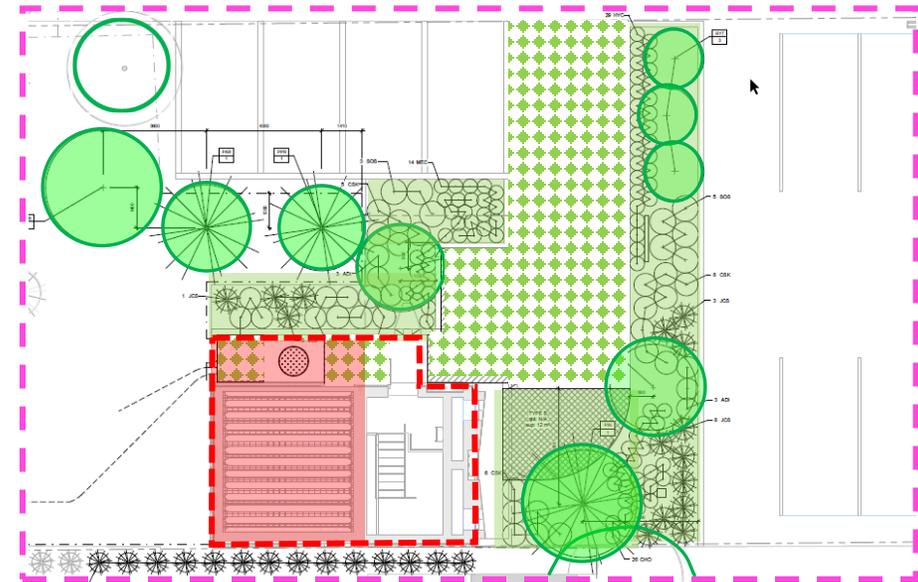


# Aménagement paysager et stationnement

- Bonification de l'espace vert de 11 mètres carrés (14,3%)
- Mise en place d'un écran végétal entre le stationnement et les riverains
- Ajout de pavé alvéolé en plus de la bonification de l'espace vert
- Remplacement de la canopée existante
- Remise en état du stationnement (avec 26 cases de stationnement au lieu de 28 avant les travaux)



EXISTANT



NOUVEAU

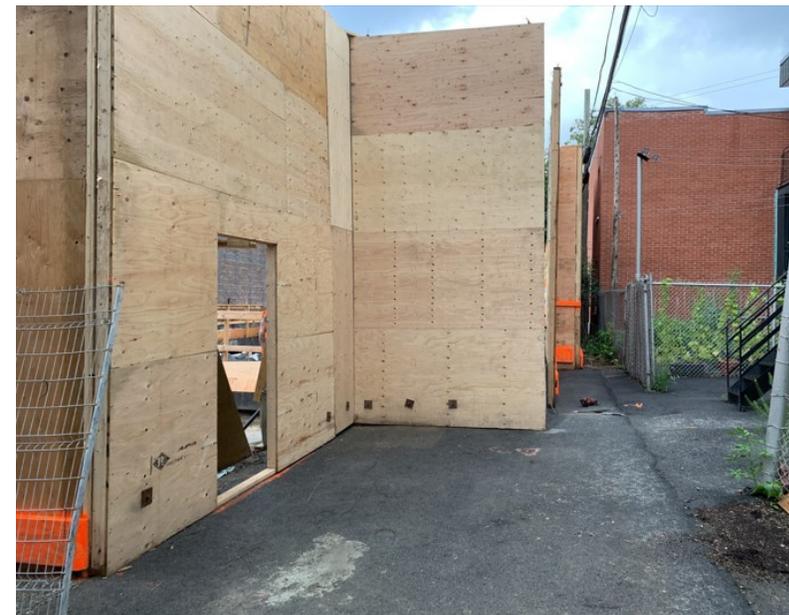
- |   |                |   |                 |   |                   |   |                    |
|---|----------------|---|-----------------|---|-------------------|---|--------------------|
|  | PVM existant   |  | Arbre retiré    |  | Espace végétalisé |  | Limite PVM agrandi |
|  | Arbre conservé |  | Nouveaux arbres |  | Pavé alvéolé      |   |                    |

# Principales étapes de mise en œuvre



# Étapes de mise en œuvre

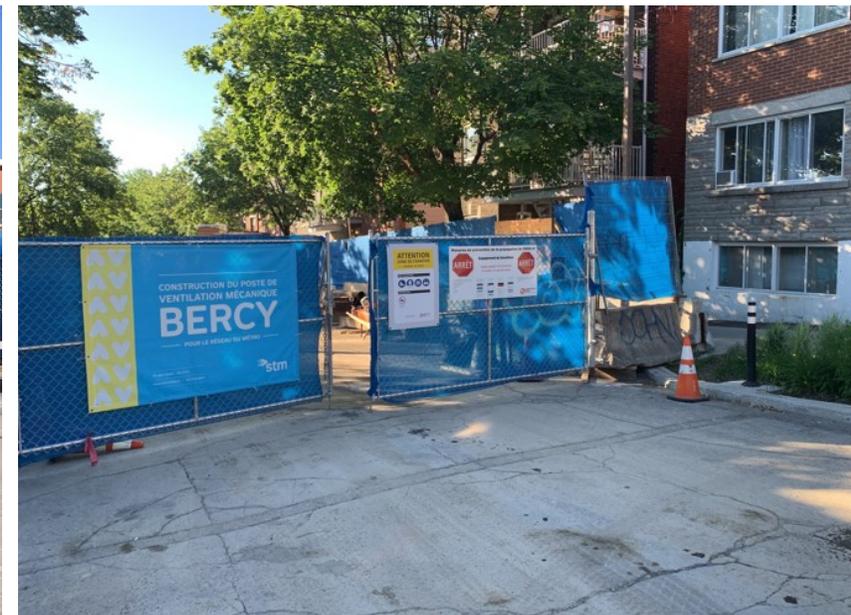
## Mobilisation du chantier



Installation des écrans antibruit



Livraison d'équipements de chantier



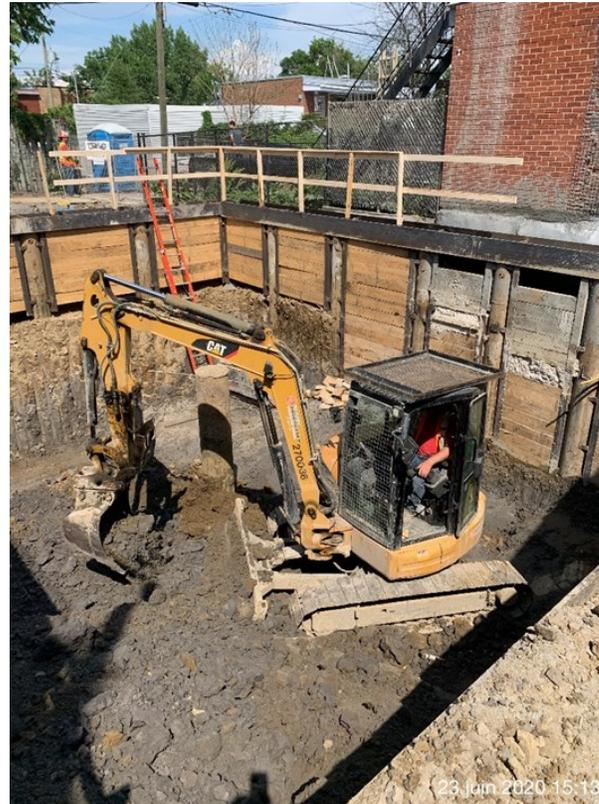
Mise en place d'une clôture d'accès au chantier

# Étapes de mise en œuvre

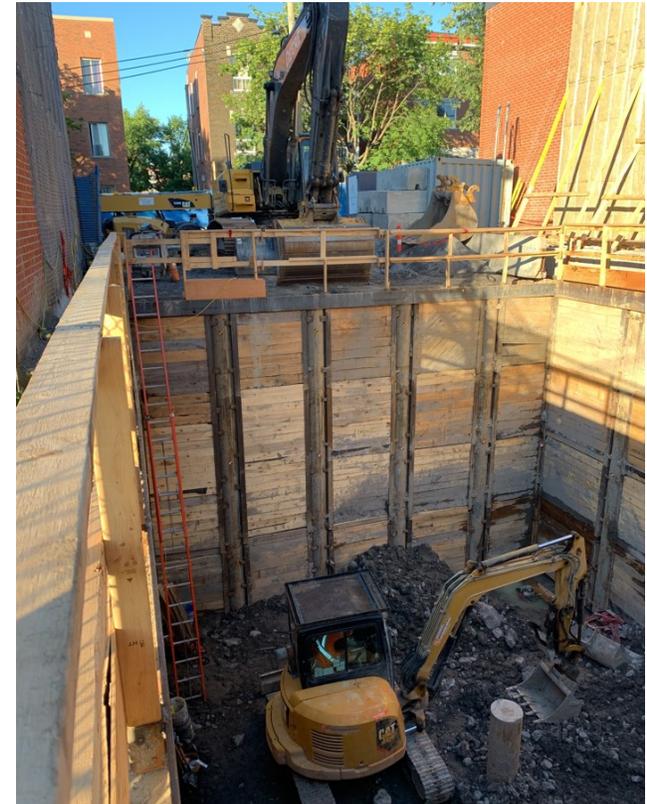
## Mise en place des pieux forés et excavation du mort terrain



Installation de pieux forés au  
périmètre de l'excavation



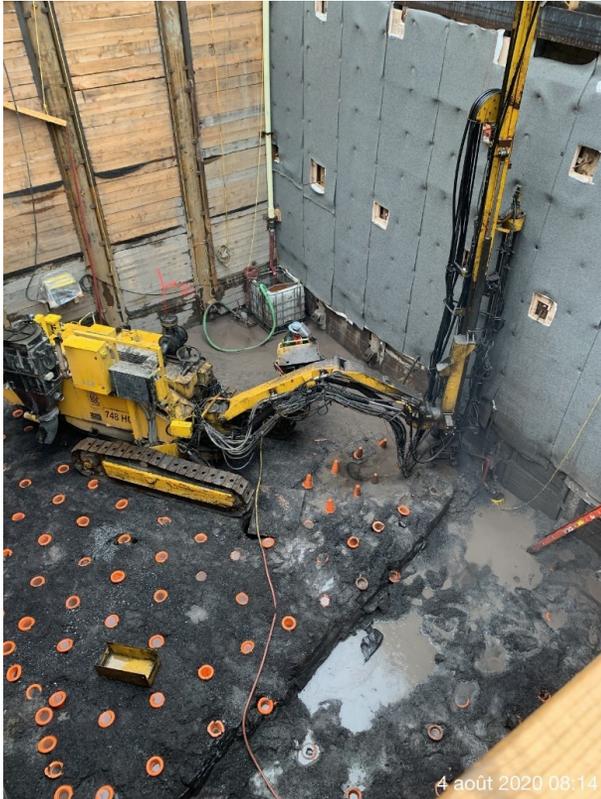
Excavation mort terrain  
Installation de la paroi berlinoise



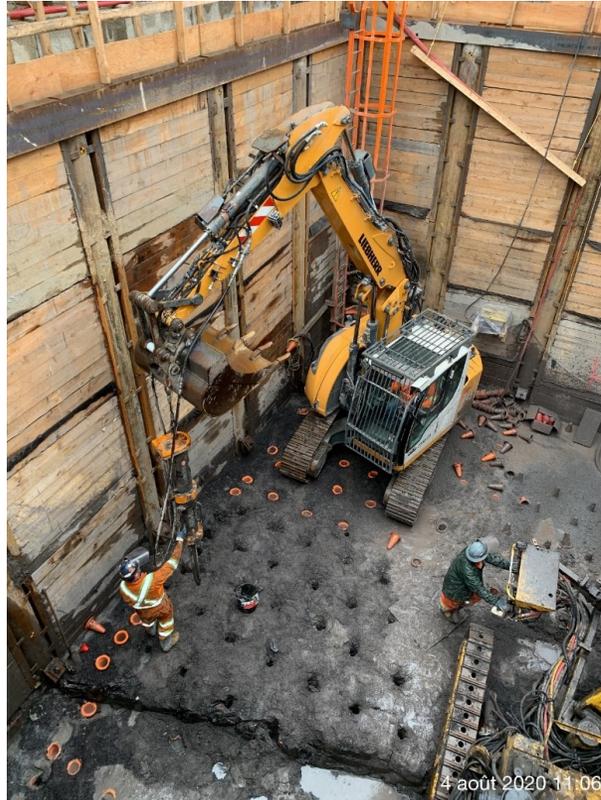
Atteinte du couvert rocheux

# Étapes de mise en œuvre

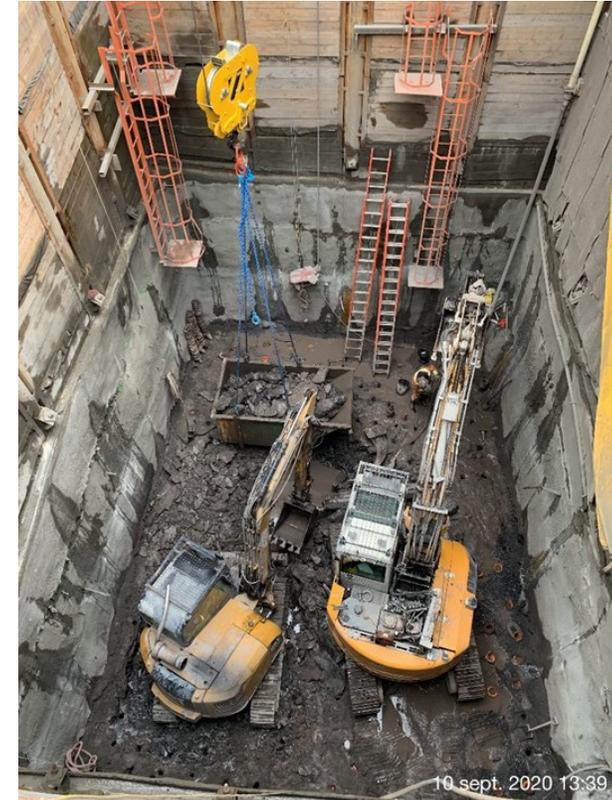
## Excavation du roc par éclateur



Forage du patron pour éclateur



Excavation à l'éclateur de roc



Marinage et disposition du roc

# Étapes de mise en œuvre

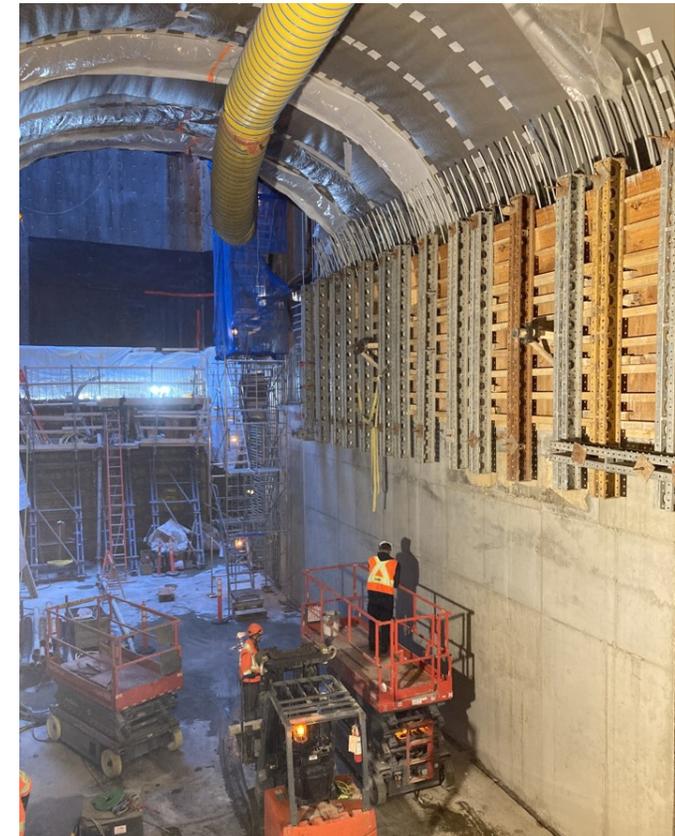
Béton projeté, membrane d'étanchéité et bétonnage de l'infrastructure



Consolidation du roc et béton projeté



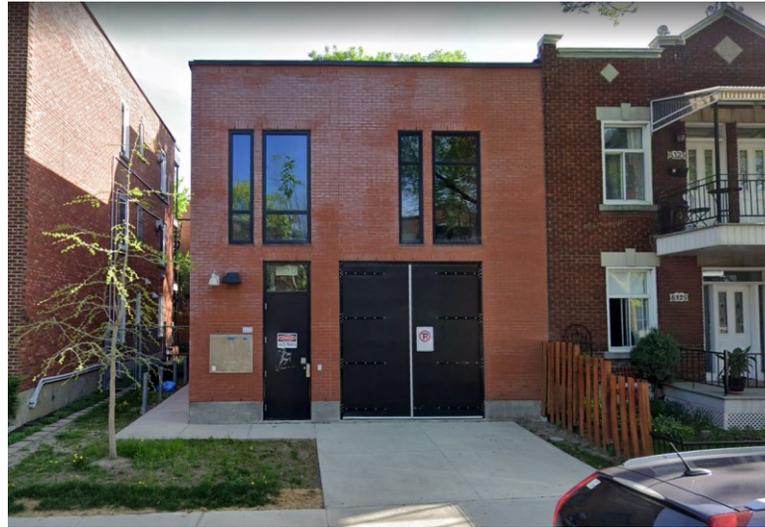
Membrane d'étanchéité



Armature et coffrage

# Étapes de mise en œuvre

Finition de l'édicule et aménagement paysager



# Échéancier

Grandes étapes du projet	Période des travaux
Mobilisation	Fin janvier et février 2025
Forage des pieux et excavation	Hiver 2025 à hiver 2026
Bétonnage	Hiver 2026 à été 2027
Installation des équipements	Printemps 2026 à automne 2027
Travaux civils et aménagement paysager	Automne 2027

➤ Durée totale prévue : 3 ans

# Gestion des impacts

# Gestions des impacts

## Stationnement, circulation automobile et piétonne

- Présence d'un signaleur à la jonction du chantier et de la rue Gordon pour gérer la circulation.
- Circulation automobile maintenue sur la rue Gordon.
- Retrait temporaire de quelques places de stationnement sur la rue Gordon côté est et ouest pour l'aire d'attente des camions et permettre des manœuvres sécuritaires des véhicules de chantier.
- Aucune entrave de la ruelle de la Cours qui demeurera accessible en tout temps à la circulation.
- Fermeture du trottoir rue Gordon côté ouest, de Wellington au chantier. Détour par le trottoir côté est.



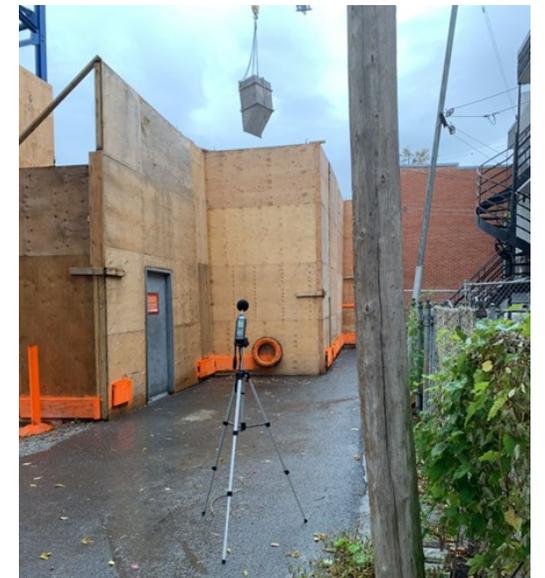
# Gestions des impacts

## Horaire des travaux

- Respect de la réglementation municipale (lundi au vendredi de 7 h à 19 h en semaine).
- Possibilité de travaux les samedis (de 9 h à 17 h), seulement sur autorisation de la STM .
- Travaux les dimanches en cas de nécessité extrême (périodes permises au cas par cas).
- Travaux de nuit dans le tunnel du métro (hors exploitation du métro).

## Gestion du bruit

- Limite de bruit imposée au contrat (bruit intermittent et continu).
- Installation d'écrans antibruits (3 mètres de hauteur min.).
- Suivi sonore sur le site effectué par une firme externe.
- Formation pour la gestion du bruit en chantier pour le surintendant et les contremaîtres.
- Installation d'une station permanente (sonomètre) sur site.
- Utilisation d'équipements électriques et alarmes de recul à intensité variable et bruit blanc.



# Gestions des impacts

## Poussière

- L'écran antibruit servira de barrière contre la poussière, au périmètre du chantier.
- Arrosage lors de travaux de démolition ou de l'excavation pour rabattre la poussière au sol.
- Arrosage des rues en période sèche.

## Excavation mécanique du roc et vibrations engendrées

- Les vibrations engendrées par l'excavation du roc seront surveillées en temps réel par l'installation de géophones dans le tunnel du métro et pour certains bâtiments identifiés pour assurer le respect des limites de la réglementation.
- Préinspections des bâtiments situés dans la zone d'influence (déterminé par l'expert en vibrations). Les résidences ciblées par ces inspections seront avisées dans les prochains jours à cet effet.

# Gestions des impacts

## Sécurité du public

- Mur acoustique de 3 m érigé autour du chantier et clôture de 8 pieds à l'entrée pour éviter les intrusions.
- Installation de caméras, d'éclairage et de détecteurs de fumée dans la zone de chantier.

## Déneigement

- Déneigement des trottoirs et de la rue Gordon par l'Arrondissement.
- Déneigement des trottoirs directement adjacents à la zone de chantier (impasse) par l'entrepreneur.

## Collectes diverses (poubelle, recyclage, autres)

- Aucun changement pour les collectes.

# Communications

## En tout temps

- 514 STM-INFO (514 786-4636)

## Avant les travaux

- Séance d'information sur la mise en œuvre (en cours)
- Dépliants distribués aux riverains (décembre 2024)
- Rencontres ciblées avec certains riverains et commerçants (en continu)
- Distribution de feuillets dans le stationnement municipal (à venir)

## Pendant les travaux

- Agent de liaison : Hendell Blaise [hendell.blaise@stm.info](mailto:hendell.blaise@stm.info)
- Page web du projet : [stm.info/Rielle](http://stm.info/Rielle)
- Bulletin électronique pour recevoir des nouvelles du projet (inscription via la page web du projet)
- Comité de bon voisinage



# Comité de bon voisinage

**Mandat** : Faire un suivi des enjeux de cohabitation liés au chantier de construction, afin d'assurer un bon voisinage durant les travaux. Ce sera l'occasion d'obtenir l'information sur l'avancement du projet et d'échanger avec l'équipe, à propos de vos considérations.

**Fréquence** : 2 à 3 fois par année selon les besoins.

**Composition** : Un nombre minimal de 4 participants est requis pour que le comité puisse avoir lieu. S'adresse aux résidents et commerçants affectés par le chantier.

**Pour poser votre candidature** (d'ici le 31 janvier 2025) : consultez le [stm.info/Rielle](https://stm.info/Rielle) et remplissez le formulaire de candidature. Si vous n'avez pas accès à internet, contactez-nous au [514 STM-INFO \(786-4636\)](tel:514-STM-INFO).

# Pour les commerçants

La Ville de Montréal offre une aide financière et une subvention forfaitaire pour les commerces situés dans un secteur de l'agglomération affecté par des travaux majeurs de la Ville de Montréal, d'une ville liée ou de la STM.

## **Aide financière**

Vous pourriez obtenir un financement allant jusqu'à 40 000 \$ par exercice financier si votre établissement est admissible à ce programme.

## **Subvention forfaitaire**

Vous pourriez obtenir un montant forfaitaire de 5 000 \$ si votre établissement est admissible à ce programme.

Il est possible de faire une demande aux deux programmes.

Pour plus de détails : [montreal.ca/programmes](https://montreal.ca/programmes)

Montréal 

# Période de questions

# Merci

# Annexes



# Rapport de consultation publique – plan d'action

Recommandations	Actions
<p>1. Considérant les nombreuses décisions découlant de l'entrepreneur général, la Commission recommande la tenue d'une séance d'information où les citoyen.nes pourront poser leurs questions directement à l'entrepreneur lorsque celui-ci aura été sélectionné.</p>	<p>La STM s'assurera de la présence des représentants qui pourront répondre aux questions de mise en œuvre prévues par l'entrepreneur lors des séances d'information. Rappelons que la STM prescrit ses conditions et exigences auprès de l'entrepreneur et fait le lien entre ce dernier et les riverains par le biais de son équipe de projet. La STM privilégie la présence de ses propres équipes de mise en œuvre lors des séances d'information aux citoyens.</p>
<p>2. Concernant de futures consultations publiques que la STM aurait à faire ; que soit déposé, sur le site Internet de la STM, le dossier d'information le plus complet possible. Que ce dossier comprenne les documents nécessaires afin de permettre aux citoyen.nes une compréhension complète du projet avant la date limite des inscriptions à la séance d'expression des opinions.</p>	<p>La STM est sensible à la qualité de l'information disponible lors de ses consultations publiques. L'ensemble de l'information disponible au moment de la consultation publique a été partagée avec la Commission. Toutefois, compte tenu du caractère évolutif des projets, des informations additionnelles deviennent périodiquement disponibles et s'ajoutent aux intrants servant à la planification du projet.</p>



## Rapport de consultation publique – plan d'action

Recommandations	Actions
<p>3. Dans une volonté de poursuite de dialogue tout au long de l'exécution du chantier, la Commission recommande la création d'un comité de bon voisinage, dont l'objectif sera de permettre à la STM et aux riverains d'échanger sur l'avancement des travaux, de discuter des nuisances afférentes et d'explorer différentes pistes de solution ou mesures d'atténuation possibles.</p>	<p>La STM reçoit cette recommandation favorablement et mettra sur pied un comité de bon voisinage dans la mesure où un nombre suffisant de citoyens répondent à l'invitation et participent à l'initiative.</p>
<p>4. La Commission recommande à la STM la mise en place d'un passage sécuritaire sur la zone d'entrave du trottoir du côté ouest sur la rue Gordon. La Commission entend par passage sécuritaire un passage : éclairé, dégagé, visible aux automobilistes et universellement accessible.</p>	<p>Les portions de trottoir qui seront maintenues accessibles seront sécuritaires, éclairés, dégagés et universellement accessibles. La STM s'assurera d'installer la signalisation <a href="#">appropriée pour les piétons. Détails aux pages 31 et 32 de la présentation du 3 novembre 2022.</a></p>
<p>5. La Commission recommande l'installation d'un éclairage approprié du PVM Rielle actuel et futur afin de limiter le flânage indésirable tout en évitant de nuire aux riverain.es.</p>	<p>La STM est sensible aux préoccupations de sécurité soulevées par les participant.e.s et un éclairage adéquat est prévu à la portée du projet.</p>



# Rapport de consultation publique – plan d’action

Recommandations	Actions
<p>6. Que la STM tienne compte de la possibilité que les lieux du nouveau site du PVM Rielle soient utilisés à des fins récréatives (ex. : installation d’un abreuvoir, dispositif pour vélos, etc.). Dans un esprit de bon voisinage, la Commission encourage aussi la STM à procéder au déménagement temporaire et à la préservation du nichoir à insectes et de la mangeoire à oiseaux présentement sur place, pour maintenir le côté ludique des lieux.</p>	<p>La STM prévoit la préservation du nichoir à insectes et la mangeoire à oiseaux, la STM prévoit assurer sa préservation durant les travaux et le réinstaller sur place par la suite.</p> <p>L’aménagement d’un espace à des fins récréatives dépassent la portée des projets que peut réaliser la STM dans le cadre de sa mission et de son cadre législatif. Cependant, en vertu de ses engagements de développement durable, la STM prévoit un aménagement convivial et intégré.</p>
<p>7. Que la STM collabore avec la Ville de Montréal et fasse tout en son pouvoir afin d’appuyer le projet de conversion en espaces verts des quatre espaces de stationnement adjacents du côté ouest.</p>	<p>La STM n’étant pas propriétaire de ce stationnement, il appartient à la Ville de Montréal d’en déterminer la vocation. La STM s’engage toutefois à poursuivre sa collaboration avec elle afin de remettre en état un espace qui permettra le respect de cette vocation dans les limites de son cadre législatif et financier. La STM prévoit remplacer la canopée et le nombres d’arbres par un verdissement minimalement <a href="#">équivalent à l’existant. Détails aux pages 24 et 25 de la présentation du 3 novembre 2022.</a></p>



## Rapport de consultation publique – plan d'action

Recommandations	Actions
<p>8. La Commission recommande à la STM de privilégier des matériaux, végétations et aménagements susceptibles : d'absorber les bruits et les vibrations, de limiter l'accès aux murs du bâtiment et de diminuer les risques de vandalisme avec, notamment, des rosiers, des graminées et un enduit anti-graffiti.</p>	<p>Le choix des matériaux pour la construction d'un poste de ventilation mécanique est déterminé par des normes et critères de conceptions précis permettant le bon fonctionnement des équipements et opérations de la STM et dans le respect des normes en vigueur et de sa Politique de développement durable. Nous visons à maximiser le verdissement des installations lorsque les conditions techniques et d'entretien le permettent. À titre d'exemple, un enduit anti-graffiti est prévu dans le cas du PVM Rielle.</p>